

# LES TROUPES COLONIALES DANS LA BATAILLE DE FRANCE (MAI-JUIN 1940)

1940-1990 - Cinquante ans ont passé depuis le printemps tragique qui vit, en moins de six semaines, l'effondrement total des Armées Françaises !

Comment expliquer un tel désastre, sans précédent dans l'histoire du Pays ? Quoi qu'on ait pu dire ou écrire sommairement à l'époque, **ce n'est pas le soldat qui a manqué à son devoir**, même si des défaillances sont apparues en divers endroits, sous le choc inattendu et brutal de l'offensive allemande du 10 mai.

"En France et en Belgique, on a imputé l'effondrement militaire de 1940, non pas au commandement suprême et aux hommes politiques mais bien aux soldats dans leur ensemble", a écrit le maréchal Von Manstein (1), qui ajoute aussitôt : "on peut attribuer la défaite étonnamment rapide des alliés, au cours de la campagne de France de 1940, d'une part à la carence du haut commandement et, d'autre part, au fait que les armées alliées avaient essentiellement conservé les méthodes des vainqueurs de 1918". Et celui qui fut à l'origine du plan de rupture du centre français dans les Ardennes, présente sans complaisance, mais en toute vérité, le déroulement de la manœuvre allemande et porte ce jugement pertinent : "Il n'est pas douteux que la percée par surprise à travers les Ardennes et au-delà de la Meuse, l'interruption des communications sur les arrières, l'arrêt des transmissions d'ordres, la menace sur le flanc et les bases des forces alliées en Belgique, provoquèrent chez ces dernières un choc dont elles ne se relevèrent pas. **Mais cela ne donne pas le droit d'accabler l'ensemble des combattants. Ceux-ci se sont battus vaillamment**".

Le moment est venu, avec le recul du temps et l'apaisement des passions, de réhabiliter "le soldat de

1940", en écrivant très complètement les conditions difficiles de son engagement dans des combats de "colmatage" et de "rétablissement de front", souvent perdus d'avance parce qu'hérités d'une autre guerre.

Parmi ces combattants "de l'honneur", les coloniaux, européens et indigènes, ont leur place. Les actions d'éclat et les faits d'armes furent



nombreux. C'est pour l'Histoire que "l'Ancre-d'Or- Bazeilles" se propose maintenant de présenter à ses lecteurs, sous forme de "cahiers" intégrés à six numéros successifs de l'année 1990 et du début de 1991, la relation des combats que les unités, grandes ou petites (Divisions, Régiments, Bataillons et groupes d'artillerie) des Troupes Coloniales menèrent durant la campagne de France (2).

Les deux premiers cahiers exposent ce que représentaient, au sein de l'Armée de Terre, les Troupes Coloniales, à la veille de la guerre et surtout au moment de la bataille décisive du printemps 1940. Ils permettront de mieux suivre ensuite le déroulement des opérations :

- dans les Ardennes (1ère/3e/6e DIC, 42e et 52e DBMC...)(cahier 3),
- sur la Somme (4e/5e/7e DIC, régiments d'artillerie de plusieurs divisions métropolitaines)(cahier 4),
- dans l'Est, sur la ligne Maginot (Groupement Dagnan, du Secteur Fortifié de la Sarre et Artilleurs de la 30e DI) et en Lorraine du sud (1ère/3e et 6e DIC...)(cahier 5),
- dans la profondeur du territoire national après la rupture du front de la Somme et de l'Aisne et l'encerclement des Armées de l'Est. (2e/8e DLIC, régiments, bataillons, groupes d'artillerie, hâtivement mis sur pied...)(Cahier 6).

Général de division (CR)  
Ch. Deschènes

L'établissement de travaux historiques sur la période 1939-40 est rendu très difficile du fait qu'une très grande partie des journaux de marche et des archives des Grandes Unités et des Corps ont été détruites ou perdues lorsque les formations encerclées ont été capturées par l'ennemi, ou au cours d'une retraite difficile.

Les journaux de marche reconstitués par la suite, les rapports d'officiers "sur les opérations auxquelles ils ont participé", leurs rapports d'évasion, les travaux émanant de la commission d'enquête sur les événements de guerre, etc. comportent inévitablement des lacunes, des imprécisions, des contradictions.



Le général Bühler.

## Le commandement

Dans l'immédiat avant-guerre, les fonctions d'inspecteur général des Troupes Coloniales sont assumées successivement par de fortes personnalités : le général Billotte (1936-38), puis le général Bühler (1938-39).

Dans le prolongement de l'action menée par son prédécesseur le général Claudel(1), le premier obtient en 1936 une extension notable de ses attributions d'inspecteur général, et travaille à une réforme de plus grande portée visant concurremment à ac-

croître les possibilités des Troupes coloniales et à améliorer la défense des colonies dans le cadre de la Défense nationale.

En 1938, le ministre des Colonies, Georges Mandel, et le général Bühler, non sans en infléchir certaines modalités, font aboutir une étape majeure de cette réforme : le ministre des Colonies devient membre de droit du Conseil supérieur de la Défense nationale. L'inspecteur général des Troupes coloniales devient chef d'état-major général des colonies et membre du Conseil supérieur de la Guerre (2).

L'unité de commandement est désormais assurée pour l'essentiel à l'échelon central pour ce qui concerne l'Armée de Terre.

Par contre, la Marine et l'Armée de l'Air se refusent à intégrer les forces qu'elles entretiennent outre-mer dans les Commandements supérieurs des Groupes de colonies, et dans un budget colonial unique.

Un des objectifs majeurs des responsables militaires de l'Empire, et tout particulièrement des généraux Billotte puis Bühler, ainsi que de M. Georges Mandel, est de promouvoir la mise sur pied d'une Force coloniale à la mesure de ce qu'est alors notre Empire et répondant, entre autres, au souci d'accroître en cas de guerre le potentiel humain de l'ensemble constitué par la métropole et l'Empire.

Cet effort des dernières années d'avant-guerre s'inscrit dans l'entreprise de redressement militaire qu'a entraînée la prise de conscience tardive du danger extérieur par le pays et ses responsables à partir de 1936 (3). M. Mandel, secondé par le général Bühler, imprime à cet effort, pour ce qui relève de son département ministériel, une impulsion vigoureuse dans le cadre d'un plan ambitieux et volontariste qui porte leur marque. Cette action s'exerce notamment sur les ressources financières, les effectifs, les armes.

Par ordre de M. Mandel, d'importantes levées supplémentaires sont effectuées en AOF, en Indochine, à Madagascar, permettant notamment d'accroître les effectifs de militaires indigènes coloniaux en service hors de leur territoire d'origine. La mobilisation de l'Empire est préparée dans la double perspective :

- de la participation d'effectifs coloniaux importants à la défense de la métropole ;
- de la sécurité des frontières de nos colonies elles-mêmes.

Or plusieurs d'entre elles sont déjà ouvertement menacées, du fait notamment :

- de la politique expansionniste de l'Italie fasciste ;
- des visées de l'Allemagne sur ses an-

ciennes possessions coloniales d'avant 1914-18 ;

- des risqués qui existent que l'Espagne franquiste se range aux côtés de l'Allemagne ;
- de la progression des armées japonaises en Chine (4)...

En 1939 les efforts consentis commencent à porter leurs fruits. Le succès des emprunts de Défense nationale lancés par M. Mandel dans les principaux Groupes de colonies pour compenser l'insuffisance des crédits alloués à l'outre-mer, y a contribué. Des progrès sensibles (bien qu'encore insuffisants) ont notamment été réalisés concernant la situation du matériel dans les colonies, où un retard considérable avait été pris (5).

**Les vues stratégiques des chefs coloniaux de l'époque ne sont nullement étriquées.** Ainsi relève-t-on parmi leurs préoccupations :

- Tirer les conséquences de ce qu'on appelle alors la "**Motorisation**", et, à cet égard, d'améliorer notamment les pistes transsahariennes reliant l'Afrique Noire à l'Afrique du Nord, ainsi que la grande transversale Ouest-Est du Golfe de Guinée au Nil et à la Mer Rouge ; et ce y compris pour l'équipement en carburants de ces pistes.

- **Intégrer pleinement dans notre stratégie la dimension aérienne.** Le rôle central que doit y jouer Fort-Lamy est parfaitement perçu.

- Doter nos groupes de colonies les plus éloignés, et en premier lieu l'Indochine, d'une infrastructure permettant un minimum de fabrications de guerre, **pour pallier une interruption prolongée des communications avec la métropole.**

- Amorcer dès les temps de paix la **coordination franco-britannique** qui s'imposera à l'évidence sur les théâtres de guerre potentiels d'Afrique et d'Asie... (6)

Sur un tout autre plan, il faut évoquer le **souci des chefs militaires coloniaux de faire la place qui convient aux élites indi-**

**gènes dans l'encadrement (active et réserve) de nos unités coloniales.** Mais leurs propositions à ce sujet, bien qu'étoyées par de solides arguments, suscitent l'opposition de certains intérêts coloniaux influents, et par suite (à quelques exceptions près) les réticences des milieux politiques et de l'administration des colonies.

C'est seulement en février 1938 qu'un décret permet aux indigènes de toutes races d'être admis dans nos Grandes Ecoles militaires tout en conservant leur nationalité (ou le statut musulman), sous réserve de satisfaire aux mêmes concours que les candidats français, et leur rend possible l'accès à tous les grades de la hiérarchie militaire.

Mais, au-delà, le général Bühner a en vue les "**armées indigènes en quelque sorte nationales**" auxquelles il faudra un jour pouvoir confier la défense de certaines parties de l'Empire. Ainsi la protection de l'Indochine, où existent de véritables nationalités, ne pourra être assurée, estime-t-il, qu'avec le concours des nations annamite et cambodgienne, ce qui implique une politique de confiance et d'amitié.

Dans le domaine capital de la préparation des unités au combat, il est intéressant de voir dans quel sens l'inspecteur général des TC s'emploie à **redresser ce qui doit l'être.** Dans sa directive annuelle pour l'Instruction de 1937, le général Billotte relève "le manque d'activité manoeuvrière (souligné) des petites unités (qui) dans la défensive comme dans l'offensive manoeuvrent bien aussi longtemps que les réactions de l'ennemi sont peu sensibles, mais, dès que l'adversaire entre en jeu de façon plus active, paraissent souvent désemparées... (Dans la) défensive les petites unités sont peu entraînées à réagir rapidement lorsque leur dispositif est entamé, et à rétablir la situation de leur propre initiative. Il est à craindre qu'un insuccès local puisse ainsi se répercuter de proche en proche... Dans l'offensive notre infanterie manque d'entraînement. Ses formations font l'impression d'un système rigide et massif dont les unités ne sont pas rompues à mettre en oeu-

vre en toute circonstance la plénitude de leurs moyens, de leur activité et de leur initiative"...

Concernant les structures de commandement, de gestion et d'administration des Troupes coloniales à l'échelon central, on se limitera à en rappeler ici les **rouages essentiels** :

- au ministère de la Guerre, l'**Inspection générale des Troupes coloniales et la 8e Direction** (Direction des Troupes coloniales) de l'EM de l'Armée ;

- au ministère des Colonies, l'Etat-Major des Colonies auquel sont rattachés la **Direction des Services Militaires, le Service de Renseignement Inter-colonial (SRI), et l'Inspection permanente des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie aux colonies ; le chef d'EM général des Colonies étant, on l'a vu, l'inspecteur général des TC ; le Comité consultatif de Défense des Colonies, dont cet officier général assure la présidence ; l'Inspection générale du service de santé colonial, sur laquelle le CEMG des Colonies a un droit de regard.**



## Avant la mobilisation

Entre les deux guerres, la loi du 13 juillet 1927 avait fixé l'organisation générale de l'Armée ; elle avait été complétée par celle du 28 mars 1928 relative aux cadres et effectifs ; puis un décret du 26 juin 1928 avait précisé l'organisation des Troupes coloniales et fixé leurs cadres et effectifs.

## En métropole

Après diverses modifications intervenues dans cette organisation au cours des années précédentes, les Troupes coloniales ont en métropole en 1939 quatre divisions d'active :

- ✕ la 1ère Division d'Infanterie Coloniale à Bordeaux,
- ✕ la 2e à Toulon,
- ✕ la 3e à Paris,
- ✕ la 4e à Toulouse.

La 3e DIC, division coloniale "blanche", fait partie des "forces du territoire métropolitain" (au sens de la loi de 1927). Les trois autres DIC, divisions mixtes, font partie des forces mobiles et sont, à ce titre, appelées à fournir, lorsque nécessaire, des renforcements à nos forces d'outre-mer (7) (c'est le cas précisément en 1939 au profit de la Côte Française des Somalis).

En plus des régiments d'Infanterie (ou de mitrailleurs ou de tirailleurs sénégalais - quinze au total) et des régiments d'Artillerie (au nombre de sept), sont rattachés à ces divisions, en temps de paix, les divers organismes de métropole propres aux troupes coloniales.

**Le tableau A ci-après donne l'ordre de bataille de temps de paix de ces quatre divisions d'IC ; suivi de la liste des dix-sept Centres de**

**mobilisation coloniaux** (les centres de mobilisation avaient été créés par la loi de 1927 pour dégager les corps de troupe des soucis et charges de la mobilisation).

Les effectifs budgétaires indigènes coloniaux en métropole en 1939 sont de 21 760 (au lieu de 15 088 en 1938) (8).

**Neuf régiments de tirailleurs sénégalais** (plus un bataillon blanc et un bataillon de tirailleurs) et **trois régiments d'artillerie sont implantés en Afrique du Nord et au Levant.** (Il faut se souvenir que les opérations de pacification du Maroc, auxquelles les Troupes coloniales avaient pris une part très importante, n'ont pris fin qu'en 1934). L'implantation en 1939 de ces formations coloniales d'AFN et du Levant est donnée, à la suite, dans le tableau A.

Les régiments d'il y a cinquante ans étaient très différents de ceux d'aujourd'hui : ne serait-ce que par les effectifs, pour l'Infanterie en particulier, et par les taux d'encadrement. L'encadré au bas du tableau A donne, pour quelques types de régiments de métropole, des exemples, dans lesquels on a pris soin d'indiquer aussi le nombre d'animaux.

## Aux colonies

**L'annexe 1 présente l'organisation et le stationnement de nos forces aux colonies, et dans les protectorats et territoires sous mandat, hors AFN et Levant.** Leur effectif budgétaire total pour 1939 est de 65 565 (ventilé dans l'annexe par groupe de colonies ou colonie)(9).

La fameuse caserne du "3e Colonial" à Rochefort.

**Au total les Troupes coloniales entretiennent outre-mer :**

- **seize régiments d'Infanterie** (2 RIC, 6 régiments mixtes, 8 régiments de tirailleurs) + **quinze bataillons autonomes**(1 BIC, 1 bataillon mixte, 13 bataillons de tirailleurs - auxquels s'ajoutent 2 bataillons mixtes en renfort en Chine et trois BTS en renfort en CF des Somalis) + **deux compagnies autonomes ;**

- **deux compagnies et une section de chars légers** (+ un détachement de chars légers en renfort en CFS) **et trois**



**détachements motorisés** (chars et AM)  
(les chars sont des Renault FT 17 de 7 tonnes) ;

- **trois régiments d'artillerie (RAC)**  
(comprenant chacun un groupe Côte & DCA) + trois groupes autonomes, plus un groupe de marche en renfort en CFS + **une batterie et trois (puis quatre) sections autonomes.**

A quoi s'ajoutent : les compagnies et détachements de télégraphistes, les compagnies et détachements d'ouvriers d'artillerie, les compagnies et détachements automobiles de transport, les compagnies indigènes du génie, les divers organismes des services et d'infrastructure...

**En tant qu'Arme, l'Artillerie coloniale sert outre-mer des matériels très divers.** Ainsi, le 6e RAC (Dakar) arme en septembre 1939 soixante-cinq pièces au total : douze de montagne (65 mod 06 sur bâts, et 75 mod 19/23 porté sur camionnettes), quatorze de campagne (75 mod 97 tracté TT), trente-cinq de côte (différents calibres allant du 95 mod 92 au 240 mod 06 sous case-mate), quatre contre-avions (90 mod 32).

**L'Artillerie Coloniale comporte en outre aux colonies une branche Service** (Directions, sous-directions et annexes d'Artillerie) à laquelle incombent diverses tâches qui relèvent en métropole des directions :

- d'Artillerie métropolitaine, notamment en ce qui concerne le service automobile ;
- du Génie en matière de bâtiments et de matériels du génie (le Service du Matériel et des bâtiments coloniaux - SMBC - ne sera créé que plus tard) ;
- d'artillerie de la Marine dans les ports.

**Elle assure également le service géographique.**

**Le Corps des Télégraphistes des TC** (organisé par une instruction de 1929 prise en application du décret de 1928 portant organisation des TC) comprend les différents éléments : Compagnie de Télégraphistes des TC de Montauban (la "maison-mère"), Compagnies mixtes de Télégraphistes Coloniaux d'Indochine, détachements d'AOF, du Tchad et de Chine (10), personnels détachés (dans les cadres et hors-cadres) qui assurent le service technique des transmissions en France et à l'extérieur. Ses effectifs théoriques (fixés par le décret précité de 1928) sont de 202 Européens et 104 Indigènes en métropole ; 126 Européens et 188 Indigènes outre-mer, mais ces chiffres seront dépassés pour satisfaire les besoins





croissants des colonies dans ce domaine. Grâce à l'action de recrutement et d'instruction menée au cours des années trente, ce Corps dispose à la veille de la guerre d'un personnel de spécialistes nombreux, qualifiés et expérimentés (11).

**Outre leur Service de l'Artillerie, les Troupes coloniales ont leur intendance et leur Service de Santé propres.**

**En plus des forces militaires qui y sont implantées, nos colonies disposent en propre de Forces auxiliaires (Garde Indigène, Garde Civile, Milice...). Celles-ci peuvent constituer un appoint dans certaines missions.**

La longue énumération de régiments du tableau A et de l'annexe 1 pourrait être fastidieuse pour des lecteurs profanes, mais pas pour les lecteurs de "l'Ancre-d'Or". Aux aînés elle offrira l'occasion d'évoquer des régiments souvent prestigieux et des garnisons ou territoires où ils ont servi jadis. Aux cadets elle permettra, avec les effectifs indiqués, de prendre la mesure de ce qu'étaient les Troupes Coloniales il y a cinquante ans.

## LE PERSONNEL

**Concernant l'encadrement officiers d'active des TC, il est intéressant de comparer l'annuaire de 1939 à celui de 1989. On y voit notamment qu'en 1939 les Troupes coloniales (Infanterie et Artillerie, à l'exclusion des services de l'Intendance et de Santé) comptaient :**

- 59 généraux (en 1989, 32 généraux sont issus des TDM) ;
- 797 officiers supérieurs (844 en 1989) ;
- 3779 officiers subalternes (1356 en 1989)
- soit au total 4576 officiers (2200 en 1989), officiers généraux non compris.

**Les officiers à titre indigène** (dont le statut avait été fixé par un décret de 1926, modifié en 1928, 30, 33 et 35) proviennent des adjudants-chefs et adjudants indigènes coloniaux de toutes races ayant satisfait aux examens de sortie du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux de Fréjus (exceptionnellement des adjudants-chefs promus directement, sans être passés par Fréjus, pour faits de guerre, ou en récompense de services signalés). Le grade de capitaine n'est conféré que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

**Pour les sous-officiers européens**, la loi du 30 mars 1928 avait établi le statut des sous-officiers de carrière (modifiée en 1935) qui offre aux meilleurs d'entre eux une situation privilégiée comportant des garanties analogues à celles des officiers (propriété du grade). Une loi de 1937 a créé un cadre de spécialistes comportant cinq catégories : armement, transmissions & matériels électriques, matériels automobiles, moteurs fixes, appareils divers ; avec deux niveaux de brevets (élémentaire et supérieur).

**Quant au soldat de carrière blanc**, la règle est qu'il doit, au bout d'un contrat de cinq années, être devenu un gradé ou un spécialiste, s'il veut continuer à servir dans les Troupes coloniales. A défaut il doit être rendu à la vie civile avec un pécule suffisant pour lui permettre de s'y réinsérer.

**Les appelés du contingent métropolitain** ne peuvent servir qu'en métropole, AFN et Levant.

**Pour les indigènes**, le recrutement s'opère par voie d'appel, d'engagements volontaires et de rengagements. La durée du service des appelés est de 3 ans. Celle des engagements est de 4, 5 ou 6 ans. Les rengagements sont, en principe, de 3, 4 ou 5 ans renouvelables jusqu'à 15 ans de service. Les sous-officiers peuvent être autorisés, après 15 ans de service, à contracter des rengagements successifs d'un an pour leur permettre de servir jusqu'à 25 ans de service. Il en est de même pour les caporaux et soldats occupant des emplois spéciaux. Tous les militaires indigènes peuvent être appelés à servir hors du territoire de leur colonie d'origine.

Les éléments réunis dans ce dossier ne prétendent pas être exhaustifs. Ils fournissent cependant au lecteur les données essentielles sur ce que sont les Troupes coloniales au moment où va éclater la deuxième Guerre Mondiale.

Les mesures de mobilisation de septembre 1938 (avant Munich) ont servi de test.

**Les levées supplémentaires que M. Mandel a fait effectuer outre-mer et l'effort d'équipement (même s'il est encore insuffisant) ont permis notamment d'entreprendre la mise sur pied de nouvelles unités en métropole, en AFN & Levant, et aux colonies.**

Ces dernières ont été étroitement associées par M. Mandel à l'effort de Défense nationale (12).

Le prochain "Dossier du mois" traitera de la Mobilisation des Troupes coloniales en 1939 et de leur "montée en puissance" jusqu'en mai 1940.

F.L.

(1) Le général Claudel, successeur à ce poste du général Mangin décédé en 1925, avait exercé pendant plus de dix ans les fonctions d'IGTC.

(2) Il siège aussi au Conseil supérieur de l'Armement.

(3) Les chiffres de progression des crédits militaires à partir de 1936, et surtout de 1937, et ceux du programme d'armement 1937-40 témoignent de cet effort, tardif mais réel, pour rattraper le temps perdu face au réarmement allemand.

(4) Déjà les unités de notre corps d'occupation en Chine, après avoir assisté notamment à la grande bataille de Shanghai en 1937, ont la tâche difficile de maintenir la présence française dans nos concessions face à l'occupant Japonais.

(5) M. Mandel fit flèche de tout bois : ainsi l'AOF et l'Indochine reçurent-elles des armes et des véhicules provenant du désarmement des forces républicaines espagnoles...

(6) Conférence franco-britannique de Singapour en juin 1939.

(7) La mise sur pied des forces mobiles des TC fait l'objet d'une instruction de base refondue en 1937 (modif. 1939).

(8) Les six RTS et la DB de mitrailleurs totalisent (effectifs théoriques) 14 755 indigènes ; les RAC, 3 810.

(9) Ces effectifs tiennent compte des importantes levées supplémentaires (déjà signalées) que M. Mandel a fait effectuer en 1938 en AOF, Indochine et Madagascar.

(10) Les autres territoires n'ont pas de détachements organiques de télégraphistes, mais seulement des personnels détachés.

(11) Jean d'Arbaumont, Historique des Télégraphistes coloniaux.

(12) Certaines actions ont anticipé sur les textes. En préparation depuis douze ans, la loi sur l'Organisation de la nation pour le temps de guerre a été promulguée le 11 juillet 1938. Le décret portant règlement d'administration publique pour son application dans les territoires dépendant de l'autorité du ministre des colonies a été pris le 5 mai 1939.

**Tableau A**

**EN 1939, LES TROUPES COLONIALES EN METROPOLE...**

**QUATRE DIVISIONS D'INFANTERIE COLONIALE D'ACTIVE**

1 <sup>ère</sup> DIC		3 <sup>e</sup> DIC	
	BORDEAUX		PARIS (Ecole Militaire)
1 <sup>ère</sup> Bgde Colo	LA ROCHELLE	5 <sup>e</sup> Bgde Colo	PARIS (Clignancourt)
2 <sup>e</sup> RIC	BREST	1 <sup>er</sup> RIC	PARIS (Tourelles, Clignancourt), Dreux
12 <sup>e</sup> RTS	LA ROCHELLE, Saintes	21 <sup>e</sup> RIC	PARIS (Clignancourt, St. Denis)
2 <sup>e</sup> Bgde Colo	BORDEAUX	6 <sup>e</sup> Bgde Colo	PARIS (Ecole Militaire)
3 <sup>e</sup> RIC	ROCHEFORT, Bordeaux, Marennes	23 <sup>e</sup> RIC	PARIS(Lourcine, Ft. d'Ivry Bastion 91 Fort de Villeneuve St. Georges)
14 <sup>e</sup> RTS	MONT-DE-MARSAN, Tarbes	41 <sup>e</sup> RMIC	SARRALBE, Puttelange (SF de Rohrbach et SD de la Sarre)
AD 1	BORDEAUX	AD 3	PARIS (Ecole militaire)
1 <sup>er</sup> RAC	LIBOURNE, Bordeaux	3 <sup>e</sup> RAC	JOIGNY
11 <sup>e</sup> RAC	LORIENT (artillerie lourde)	10 <sup>e</sup> RAC	RUEIL
- A la mobilisation : le 2 <sup>e</sup> RIC passera à la 4 <sup>e</sup> DIC ; le 11 <sup>e</sup> RAC au CA Colonial.		Le rattachement du 41 <sup>e</sup> RMIC implanté en MOSELLE est un rattachement de paix qui cesse à la mobilisation, ainsi que celui du 10 <sup>e</sup> RAC, affecté aux RG	
a/c du 1.9.39 doit être créé à MORHANGE un Groupement Colonial de la SARRE comprenant : - le 41 <sup>e</sup> RMIC retiré de la 3 <sup>e</sup> DIC - le 9 <sup>e</sup> RAC dont la création est prévue le 1.9.39 à MORHANGE à la 3 <sup>e</sup> DIC les 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> Bgdes seront supprimées et remplacées par une ID 3.			
4 <sup>e</sup> DIC		2 <sup>e</sup> DIC	
	TOULOUSE		TOULON
ID 4	TOULOUSE	ID 2	TOULON
16 <sup>e</sup> RTS	MONTAUBAN, Castelsarrazin, Cahors	RICM	AIX-EN-PROVENCE,
24 <sup>e</sup> RTS	PERPIGNAN, Sète	4 <sup>e</sup> RTS	TOULON, Fréjus, Puget s/Argens
DBMIM	PAMIERS (Mitrailleurs Indoch. et Malgaches)	8 <sup>e</sup> RTS	TOULON, Marseille
42 <sup>e</sup> Btn MM	Pamiers (Mitrailleurs Malgaches)		
52 <sup>e</sup> Btn MI	Carcassonne (Mitrailleurs Indochinois)		
AD 4	TOULOUSE	AD 2	NIMES
12 <sup>e</sup> RAC	AGEN, Auch	2 <sup>e</sup> RAC	NIMES, Toulon, Marseille
		Centre d'Instruction d'Artillerie de Côte & de DCA	TOULON (devenu 8 <sup>e</sup> RAC le 01.07.39 qui sera dissous après la mobilisation.)
		Grpmt autonome d'AC de CORSE	BASTIA, Corte, Ajaccio, Sartène (devait être dissous le 1.9.39 concurremment avec la création du 9 <sup>e</sup> RAC en LORRAINE)
		COAC	MARSEILLE, Toulon (Cie d'Ouvriers d'AC)
			rattachement de temps de paix
Divers (temps de paix)			
CTTC	MONTAUBAN (Cie de Télégraphistes des TC)	CMTC	Centre de Motorisation des TC
		CTTIC	Centre de Transition des Troupes Indig. Colo.
		Centre de Perfectionnement des Sous-officiers Indig. Colo.	Rattaché au 4 <sup>e</sup> RTS
		DITC	MARSEILLE (Dépôt des Isolés des TC)
			FREJUS
A la mobilisation la DB de Mitrailleurs (affectée aux RG) quittera la Div., et celle-ci recevra le 2 <sup>e</sup> RIC			

**CENTRES DE MOBILISATION COLONIAUX**

d'Infanterie		d'Artillerie	
Dreux	(CM n°49)	Joigny	(CM n°28)
Bourges	(CM n°59)	Lorient	(CM n°31)
Brest	(CM n°118)	Agen	(CM n°37)
Fontenay-le-Comte	(CM n°119)	Nimes	(CM n°55)
Toulon	(CM n°159)	Libourne	(CM n°58)
Perpignan	(CM n°169)	Corte	(CM n°75)
Montauban	(CM n°179)	Rueil	(CM n°321)
Rochefort	(CM n°188)		
Mont-de-Marsan	(CM n°189)		
Paris	(CM n°219)		
(seuls sont indiqués les centres principaux, à l'exclusion des centres secondaires et des détachements de centre)			

**Tableau A (suite)**

...EN AFRIQUE DU NORD ET AU LEVANT...

AFRIQUE DU NORD			
		ALGERIE	(19e Corps d'Armée)
		13e RTS 15e RTS +11e RTS	ALGER, Orléansville, Oran PHILIPPEVILLE, Djidjelli, Biskra Créé en juillet 1939 à Oran
MAROC		TUNISIE	Division (Coloniale) de SOUSSE
Gal Cdt les TC au MA-ROC 3e RTS 6e RTS Bn autonome d'IC du MAROC RACM	RABAT FES, Guercif, Oudjda RABAT, Casablanca, Marrakech, Agadir  Ouezzane MARRAKECH, Kasba-Tadla, Taza (RAC du MAROC)	5e RTS 10e RTS 18e RTS  AD RACT	SFAX, Monastir, Bir-bou-Rekba LA GOULETTE, Tunis, Bizerte, Menzel-Djémil GABES, Gafsa  SOUSSE SOUSSE (RAC de TUNISIE)
LEVANT			
		17e RTS 1er BMTS RACL	DAMAS, Beyrouth Beyrouth DAMAS, Beyrouth (RAC du LEVANT) (au RACL est rattaché le Gpe Spécial d'Art. des Tps Spéciales du LEVANT à Alep)
+ en août 1939 est mis en place le 2e BMTS et lorsqu'intervient la mobilisation, la constitution du Rgt de marche d'IC du Levant est en cours.			

Tableau d'effectifs Paix	Exemples					
		officiers	sous-officiers	troupe	total	animaux
RIC type "renforcé sur voitures"		58	250	2.050	2.358	147
RTS type "France sur bâts"	Europ.	58	192	316	566	182
	Indig.	3	122	1.930	2.055	
RAC (1er, 3e et 12e RAC)	Europ.	47		658	705	1.022
	Indig.	/		702	702	

Abréviations nécessaires pour la lecture du tableau :			
<b>IC</b>	Infanterie Coloniale	<b>RICM</b>	Rgt d'IC du MAROC
<b>AC</b>	Artillerie Coloniale	<b>RMIC</b>	Rgt de Mitralleurs d'IC
<b>CA</b>	Corps d'Armée	<b>RTS</b>	Rgt de Tirailleurs Sénégalais
<b>RG</b>	Réserves Générales	<b>DB</b>	Demi-Brigade
<b>DIC</b>	Division d'Infanterie Coloniale	<b>RAC</b>	Rgt d'Artillerie Coloniale
<b>Bgde</b>	Brigade	<b>DCA</b>	Défense Contre-Avions
<b>Bgde Colo</b>	Brigade Coloniale	<b>Bn, Cie</b>	Bataillon, Compagnie
<b>ID</b>	Infanterie Divisionnaire	<b>Gpmt, Gpe</b>	Groupement, Groupe
<b>AD</b>	Artillerie Divisionnaire	<b>SF</b>	Secteur Fortifié
<b>Rgt</b>	Régiment	<b>SD</b>	Secteur Défensif
<b>RIC</b>	Rgt d'Infanterie Coloniale	<b>mob</b>	Mobilisation

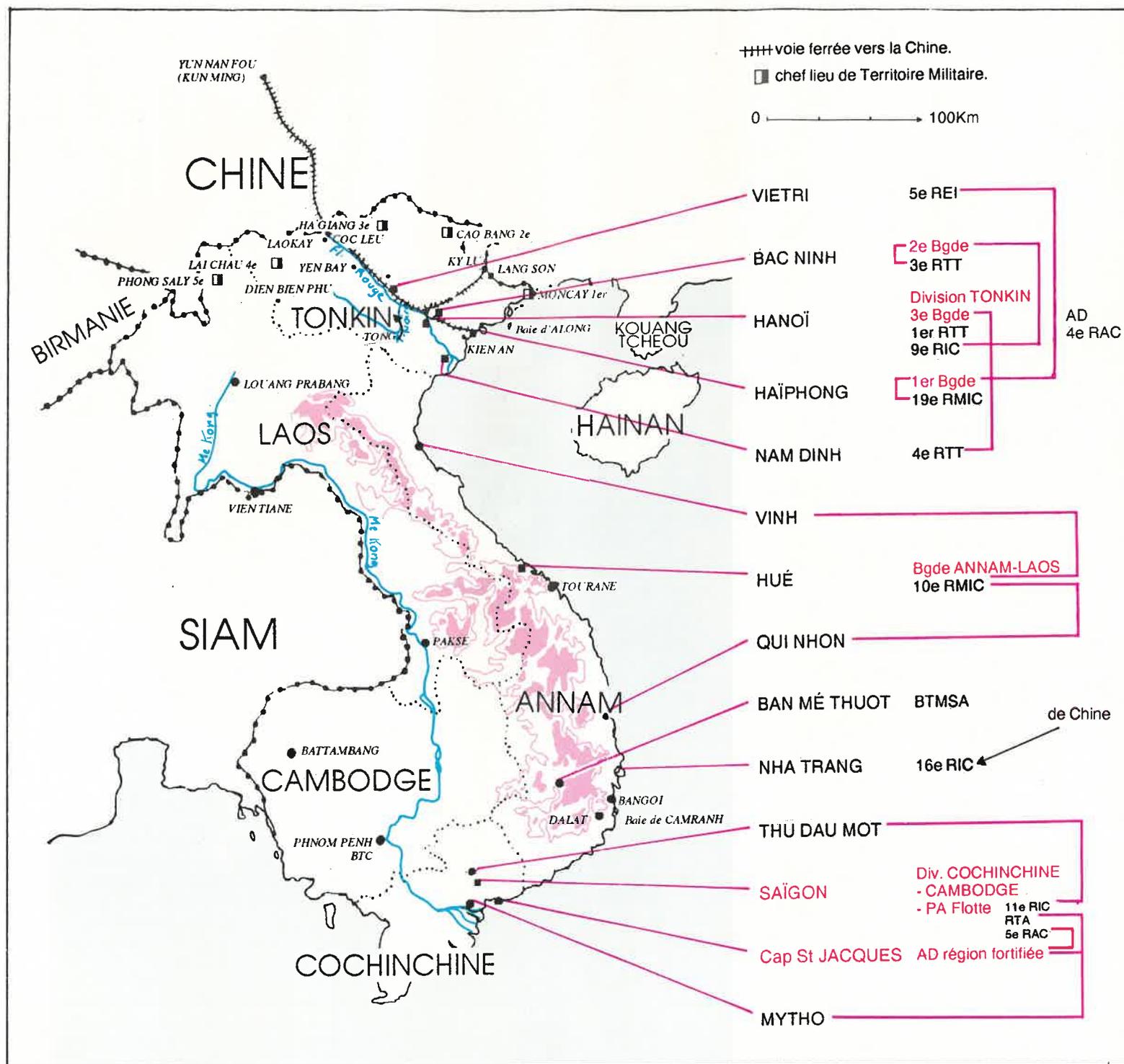
Le commandement de la 17e Région militaire (TOULOUSE) sur le territoire de laquelle sont implantées de nombreuses unités coloniales, est assuré par un général des Troupes coloniales, dont l'état-major et les directions de Services comportent une majorité de coloniaux.

**Annexe 1**

...AUX COLONIES.

<b>Groupe de l'AFRIQUE OCCIDENTALE</b>		effectif 21.376
Général Cdt Supérieur des Troupes Cie indigène du Génie de l'AOF Cie indigène de Sapeurs de chemin de fer	DAKAR - Détach. mixte de Télégraphistes des TC  Bamako	
• Cmdt de l'Artillerie et Cmt du PA Flotte DAKAR	DAKAR	
7e RTS 6e RAC Deux Cies automobiles de transport	DAKAR, Ouakam, Tiaroye, Rufisque ( quatre Btms ) DAKAR, St Louis (deux Gpes dont un de Côtes & DCA, Bies d'instruction détachées à Kindia et Bobo-Dioulasso) Dakar, St Louis	
• 1ère Brigade	ST. LOUIS	
RMIC de l'AOF 1er RTS BTS 1	THIES, Kaolak ( trois Btms ) ST. LOUIS et Sénégal ( quatre Btms ) St. Louis et Mauritanie (avec notamment une Cie portée et trois GN -Groupe Nomade- )	
• 2e Brigade	KATI	
2e RTS BTS 2 BTS 4	KATI, Ségou et Soudan ( deux Btms et un GN ) Tombouctou ( comprend notamment deux GN ) Kindia, Conakry et Guinée	
• 3e Brigade	ABIDJAN	
BTS 3 BTS 5 BTS 6 BTS 8 Détachement automobile	Zinder et Niger Est (avec notamment trois GN ) Abidjan et Côte d'Ivoire Sud Ouagadougou et Côte d'Ivoire Nord Ouidah et Dahomey Zinder	
<b>Groupe de l'AFRIQUE ORIENTALE</b>		effectif 5.234
Gal Cdt Supérieur	TANANARIVE	
• Cmt de l'Art & du PA Flotte de DIEGO-SUAREZ	ANTSIRANE	
2e Rgt Mixte de MADAGASCAR Gpe D'Art Colo de DIEGO-SUAREZ	ANTSIRANE ( deux Btms ) ANTSIRANE, Sakaramy, Orangea	
• 1er Rgt Mixte de MADAGASCAR	TANANARIVE, Majunga, Tamatave ( trois Btms, une Cie à St Denis de la Réunion )	
BTM Gpe d'Art Colo de l'EMYRNE Section de chars légers & Pon. d'AM	Fianarantsoa et région sud ( Btm de Tirailleurs Malgaches ) TANANARIVE TANANARIVE	
<b>Groupe de l'AFRIQUE EQUATORIALE</b>		effectif 5.062
Gal Cdt Supérieur RTS du TCHAD  BTS de l'AEF BTS de l'OUBANGUI Trois sections d'Art. de montagne Détachement automobile de transport Détachement de Télégraphistes des TC	BRAZZAVILLE FORT-LAMY, Moussoro, Largeau, Abéché, Fort-Archambault ( quatre Btms, comprend notamment une Cie portée et quatre GN Kanem-Batha, Ouadaï et Borkou-Ennedi-Tibesti ) Libreville, Brazzaville. En 1939, le BTS/AEF est dédoublé en : BTS/AEF (Brazzaville) et BTS/Gabon (Libreville) Bangui une à Brazzaville, deux au Tchad (une quatrième section est créée en 1939) Fort-Archambault Tchad	
<b>Groupe de la CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS</b>		effectif 1.387 + renforts
Gal Cdt Supérieur BTS de la CFS Gpe d'Art. Colo de la CFS	DJIBOUTI - S'y ajoutent les renforts mis en place en raison de la menace italienne, en particulier : trois Btms Sénégalais de marche, un Gpe d'Art colo de marche, un détachement de char FT. En 1939, les BTS sont regroupés en un RTS de la CFS.	

<b>Groupe de l'INDOCHINE</b>		effectif 28.497
Gal Cdt Supérieur des Troupes	HANOÏ - Cie mixte de Télégraphistes Coloniaux	
<b>▣ DIVISION DU TONKIN (DT)</b>		HANOÏ
• 1ère Brigade	HÀIPHONG	
19e RMIC	HÀIPHONG, Quang Yen, Sept Pagodes, Moncay & 1er TM (quatre Btns)	
5e Rgt Etranger d'Infanterie	VIETRI, Tong, Dap Cau, Tuyen Quang (trois Btns)	
• 2e Brigade	BAC NINH	
9e RIC	HANOÏ, Lang Son et 2e TM (trois Btns)	
3e RTT	BAC NINH, Lang Son, Cao Bang & 2e TM, Ky Lua (quatre Btns)	
Détachement motorisé	Hanoï (chars et AM)	
• 3e Brigade	HANOÏ	
1e RTT	HANOÏ, Coc Leu (Lao Kay), Lai Chau & 4e TM, Phong Saly & 5e TM (quatre Btns)	
4e RTT	NAM DINH, Yen Bay, Ha Giang & 3e TM (trois Btns)	
• AD	HANOÏ	
4e RAC	HANOÏ, Lang Son, Dap Cau, Tong, Haiphong (Gpe Côte & DCA) ( cinq Gpes)	
Cie indig. du Génie du TONKIN	HANOÏ	
<b>▣ BRIGADE D'ANNAM-LAOS (BAL)</b>		HUE
10e RMIC	HUE, Qui Nhon, Vinh et Annam ( trois Btns)	
BTMSA	Ban Mé Thuot ( Btn de Tirailleurs montagnard du SUD-ANNAM)	
Détachement motorisé	Huê (chars, AM)	
<b>▣ DIV. DE COCHINCHINE-CAMBODGE (DCC) &amp; PA FLOTTE DE SAÏGON-CAP St JACQUES</b>		SAÏGON - Cie mixte de Télégraphistes Coloniaux
• ID	SAÏGON	
11e RIC	SAÏGON, Thu Dau Mot et Cochinchine (trois Btns)	
RTA	SAÏGON, Cap St Jacques, Mytho (trois Btns) (Rgt de Tirailleurs Annamites)	
BTC	Phnom Penh et Cambodge - un second BTC est formé en 1939 (Btn de Tirailleurs Cambodgiens)	
Détachement motorisé	Saïgon (chars, AM)	
• AD & Cmdt RF du CAP St JACQUES	CAP St JACQUES (Région Fortifiée)	
5e RAC	Saïgon, Cap St Jacques (Gpe Côte & DCA) (trois Gpes)	
Cie indig. du Génie de COCHINCHINE	Saïgon	
<b>INDE FRANÇAISE</b>		
Cie de Cipayes de l'Inde	Pondichéry (détachement à Chandernagor)	
Cie détachée du 11e RIC de Saïgon	Pondichéry	
<b>CHINE</b>		effectif 2.687
Colonel Cdt Sup des Troupes Française en CHINE	TIEN TSIN - Détachement de Télégraphistes des TC	
16e RMIC	TIEN TSIN, Pékin (trois Btns)	
Cie de chars légers	Tien Tsin	
Détachement de SHANGHAI		
Btn Mixte d'IC de CHINE	SHANGHAI, Hankéou	
Cie de chars légers	Shanghai	
+ provisoirement 1er et 2e Btns de Marche de CHINE	SHANGHAI (renforts envoyés en 1937)	
<b>PACIFIQUE</b>		effectif 287
Lt-Col Cdt Sup des Troupes	NOUMÉA	
Cie Mixte d'IC de la Nlle CALEDONIE	Nouméa - une section à TAHITI (Papeete)	
<b>ANTILLES FRANÇAISES</b>		effectif 1.035
Col Cdt Sup des Troupes	FORT-DE-FRANCE	
Btn d'IC de la MARTINIQUE	FORT-DE-FRANCE - une Cie à LA GUADELOUPE (St Claude) donne naissance en 1939 à un Btn d'IC de LA GUADELOUPE	
Bie d'AC de la MARTINIQUE	Fort-de-France - devient Gpe d'AC en 1939	
Cie Mixte de LA GUYANE	CAYENNE (aurait formé un Btn Mixte de LA GUYANE et de l'ININI comprenant une Cie de Sénégalais pour la garde du bagne)	



INDOCHINE

1939

